

Sommaire
du Conseil Départemental
7 mars 2019



Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

jeudi 7 mars 2019

09 h 30 Première Séance Publique - ROB

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 7 mars 2019

Fonctionnement Patrimoine - Institution

Moyens Financiers

1. Rapport d'orientations budgétaires 2019

Solidarité

Coopération internationale

- 1.1 Citoyenneté européenne, numérique et patrimoine des Bourbons en Allier et en Europe

Insertion

2. Rapport d'exécution de la convention du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

Prévention médico-sociale

3. Evolution des dispositifs Wanted et nouvelles mesures pour améliorer l'offre de soins

Cadre de Vie

Culture

4. Transfert de propriétés d'œuvres appartenant à l'État au musée Anne-de-Beaujeu - musée de France
5. Financement d'ateliers de lecture parents-enfants proposés par le CDN (Centre Dramatique National) à l'issue des lectures en balade initiées par la médiathèque départementale sur l'ensemble des bibliothèques de son réseau.

Sport

6. Politique sportive

Vie Associative

7. Animations territoriales

Infrastructure Développement

Agriculture et Forêt

8. Sécheresse 2018 - Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais.

Développement économique

9. Paléopolis : bilan de la saison 2018 et orientations pour la saison 2019.
10. Renouvellement de la convention de partenariat 2019 entre le Département et France Active Auvergne

Fonctionnement Patrimoine - Institution

Moyens Humains

11. Modification du tableau des emplois départementaux

12. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

13. Mise à jour du contrat collectif Mutuelle Nationale Territoriale

14. Avenant n° 3 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier.

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 7 MARS 2019

RAPPORTS PAR COMMISSION

Commission 1 - Finances, Economie et Administration

| | |
|-----|--|
| 1.1 | Citoyenneté européenne, numérique et patrimoine des Bourbons en Allier et en Europe |
| 1. | Rapport d'orientations budgétaires 2019 |
| 2. | Rapport d'exécution de la convention du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI). |
| 3. | Evolution des dispositifs Wanted et nouvelles mesures pour améliorer l'offre de soins |
| 4. | Transfert de propriétés d'œuvres appartenant à l'État au musée Anne-de-Beaujeu - musée de France |
| 5. | Financement d'ateliers de lecture parents-enfants proposés par le CDN (Centre Dramatique National) à l'issue des lectures en balade initiées par la médiathèque départementale sur l'ensemble des bibliothèques de son réseau. |
| 6. | Politique sportive |
| 7. | Animations territoriales |
| 8. | Sécheresse 2018 - Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais. |
| 9. | Paléopolis : bilan de la saison 2018 et orientations pour la saison 2019. |
| 10. | Renouvellement de la convention de partenariat 2019 entre le Département et France Active Auvergne |
| 11. | Modification du tableau des emplois départementaux |
| 12. | Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP |
| 13. | Mise à jour du contrat collectif Mutuelle Nationale Territoriale |
| 14. | Avenant n° 3 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier. |

Commission 2 - Infrastructures et Développement du Territoire

| | |
|-----|---|
| 1.1 | Citoyenneté européenne, numérique et patrimoine des Bourbons en Allier et en Europe |
| 1. | Rapport d'orientations budgétaires 2019 |
| 8. | Sécheresse 2018 - Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais. |

Commission 3 - Solidarités et Santé

| | |
|----|--|
| 1. | Rapport d'orientations budgétaires 2019 |
| 2. | Rapport d'exécution de la convention du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI). |
| 3. | Evolution des dispositifs Wanted et nouvelles mesures pour améliorer l'offre de soins |

Commission 4 - Education et Vitalité des Territoires

| | |
|----|--|
| 1. | Rapport d'orientations budgétaires 2019 |
| 4. | Transfert de propriétés d'œuvres appartenant à l'État au musée Anne-de-Beaujeu - musée de France |
| 5. | Financement d'ateliers de lecture parents-enfants proposés par le CDN (Centre Dramatique National) à l'issue des lectures en balade initiées par la médiathèque départementale sur l'ensemble des bibliothèques de son réseau. |
| 6. | Politique sportive |
| 7. | Animations territoriales |

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-1-4

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : Prend acte

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Infrastructures et le Développement du Territoire,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Solidarités et la Santé,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article
unique :

Acte est donné à Monsieur le Président du Conseil départemental de la communication de son rapport d'information sur les orientations budgétaires du Département pour 2019.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Solidarité

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-1.1-3

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Citoyenneté européenne, numérique et patrimoine des Bourbon en Allier et en Europe

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Infrastructures et le Développement du Territoire,

Considérant l'enjeu de mener des actions sur l'ouverture à la citoyenneté européenne pour les jeunes,

DELIBERE :

Article 1 : Le projet citoyenneté européenne, numérique et patrimoine des Bourbons en Allier et en Europe est approuvé, ainsi que l'accueil d'un jeune volontaire en Contrat Européen de Solidarité et le lancement d'un projet ERASMUS.

Article 2 : Un crédit de 18 000 € est affecté à l'opération citoyenneté européenne pour 2019.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au programme 066 Développement du Territoire, opération 020 Europe Direct Allier, article 6188/74 du budget 2019 du Département.

Article 4 : Délégation est donnée à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'approbation et la signature des conventions liées à ces projets.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-2-5

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Alain LOGNON, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Rapport d'exécution de la convention du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion en son article 89,

Vu le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 24 avril 2017 portant convention relative au Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 22 octobre 2018 portant Avenant financier 2018 à la Convention Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI),

Vu la convention du Fonds d'Appui aux politiques d'Insertion signée le 27 avril 2017 entre l'Etat et le Département,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Solidarités et la Santé,

DELIBERE :

Article 1 :

Le Conseil départemental de l'Allier approuve le rapport d'exécution de la convention du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour l'année 2018 ainsi que le bilan global synthétisant l'ensemble des actions d'insertion conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental est autorisé à transmettre le rapport d'exécution mentionné à l'article 1 à madame la Préfète de l'Allier.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-3-6

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Evolution des dispositifs Wanted et nouvelles mesures pour améliorer l'offre de soins

Dispositif Wanted : aides aux professionnels de santé

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1511-8 et R.151-44 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L.1434-4 ;

Vu l'arrêté n° 2018-1463 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin, conformément à l'article L.1434-4 du code la santé publique ;

Vu la délibération du Conseil général, en date du 20 juin 2006, portant création d'une bourse d'étude et de projet professionnel au profit de certains étudiants en médecine ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2016, portant extension du dispositif Wanted ;

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Solidarités et la Santé,

Considérant la nécessité de faire évoluer les dispositifs d'aide en faveur des professionnels de santé tels que définis par les articles L.1511-8 et R.15116-44 du CGCT ;

DELIBERE :

Article 1 :

Le Conseil départemental décide la création d'une aide à l'installation pour des professionnels de santé qui créeront une première activité dans le Département pour compléter ou maintenir l'offre de soins :

- Les médecins généralistes ou spécialistes

Le montant de cette subvention d'investissement est de 10 000 € par médecin ou par spécialiste.

- Les chirurgiens-dentistes

Le montant de cette subvention d'investissement est de 20 000 € par chirurgien-dentiste.

- Les masseurs-kinésithérapeutes

Le montant de cette subvention d'investissement est de 15 000 € par masseur-kinésithérapeute.

- Les para-médicaux

Le montant de la subvention d'investissement est de 5 000 € par professionnel para-médical qui s'installera dans une activité en déficit.

Article 2 :

Les demandes seront examinées par les services du Département et validées en Commission permanente du Conseil départemental. Les subventions seront octroyées sous réserve des crédits disponibles au Budget.

Article 3 :

Délégation est donnée à la Commission permanente du Conseil départemental pour approuver les contrats selon les modèles annexés à la présente délibération et leur adaptation ponctuelle et les avenants prévus.

Article 4 :

La dépense sera imputée sur l'article 20422.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-3-7

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Evolution des dispositifs Wanted et nouvelles mesures pour améliorer l'offre de soins

Dispositif Wanted : évolution de la bourse d'étude et de projet professionnel

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Solidarités et la Santé,

Considérant la nécessité de faire évoluer les dispositifs d'aide en faveur des professionnels de santé tels que définis par les articles L.1511-8 et R.15116-44 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'abroger les délibérations en date des 20 juin 2006 et 15 décembre 2016 ;

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil départemental décide de créer une bourse d'étude et de projet professionnel pour les étudiants en 3^{ème} cycle de médecine générale pour les inciter à une installation pour une durée minimale de 6 ans sur l'ensemble du département de l'Allier.
Le montant mensuel de l'aide est de 1 000 € par mois pendant 3 ans.

Article 2 : Le Conseil départemental décide de créer une aide au stage pour les étudiants en médecine francophones (en externat), en scolarité dans les pays européens. Cette aide est d'un montant de 500 € pour un mois de stage par an dans le département de l'Allier.

Article 3 : Les demandes seront étudiées par les services du Département et validées par la commission permanente du Conseil départemental. Les bourses d'études seront octroyées sous réserve des crédits disponibles au Budget.

Article 4 : Délégation est donnée à la commission permanente du Conseil départemental pour approuver les contrats selon les modèles annexés à la présente délibération, et leur adaptation ponctuelle éventuelle et les avenants prévus.

Article 5 : Les délibérations des 20 juin 2006 et 15 décembre 2016 sont abrogées.

Article 6 :

La dépense sera imputée sur les articles 6513 et 6574.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Cadre de Vie

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-4-8

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Jean LAURENT, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Transfert de propriétés d'œuvres appartenant à l'État au musée Anne-de-Beaujeu - musée de France

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article
unique :

Le Conseil départemental approuve la proposition de transfert de propriétés d'œuvres appartenant à l'État au musée Anne-de-Beaujeu – Musée de France telle que la liste des biens a été définie en annexe.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-5-9

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Financement d'ateliers de lecture parents-enfants proposés par le CDN (Centre Dramatique National) à l'issue des lectures en balade initiées par la médiathèque départementale sur l'ensemble des bibliothèques de son réseau.

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2017, portant Subventions culturelles : Centre Dramatique National – Théâtre des îlets,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018, portant Subventions culturelles : Avenant n°1 à la convention de partenariat 2018-2020 avec le Centre Dramatique National,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2018, portant Subventions culturelles : Avenant n°2 à la convention de partenariat 2018-2020 avec le Centre Dramatique National,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article 1 : L'avenant n°3 à la convention de partenariat 2018-2020 est approuvé tel qu'il est annexé à la présente délibération ; le Président du Conseil départemental est autorisé à le signer.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget 2019 du Département sur le Programme « MDA », Opération « Soutien à la lecture – subvention », article 6574/313 pour un montant de 20 000 €.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-6-10

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Politique sportive
Gestion de la Maison départementale des Sports

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article 1 : La convention d'autorisation de gestion de la Maison départementale des Sports entre le Département et l'association Profession Sport et Loisirs Auvergne (PSLA), telle qu'elle est annexée à la présente délibération (annexe 1) est approuvée.

Article 2 : La convention type de mise à disposition de locaux au sein de la Maison départementale des Sports, telle qu'elle est annexée à la présente délibération (annexe 2) est approuvée.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer la convention visée à l'article 1.

Article 4 : Délégation est donnée à la Commission permanente pour l'approbation des conventions particulières à intervenir avec l'ensemble des structures accueillies au sein de la Maison départementale des Sports, selon la convention type visée à l'article 2.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-6-11

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Politique sportive
Aide aux sportifs de haut niveau

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement du Département,

DELIBERE :

Article 1 : Des aides exceptionnelles, telles que détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération (annexe 1), sont attribuées à 2 sportifs de haut niveau maintenus dans le dispositif Allier Sport, pour un montant total de 4 000 €.

Article 2 : Les conventions établies avec ces 2 sportifs, telles que présentées en annexe 2, sont approuvées.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer les conventions visées à l'article 2, avec ces 2 sportifs de haut niveau.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au Programme 065 – Aides au sport, Opération 008 – Dispositif Allier Sport, Article 6574//32 du budget 2019 du Département.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-6-12

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Politique sportive

GTMC - fabrication d'objets signaux par l'association IPAMAC

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement du Département,

DELIBERE :

Article 1 : Le Département alloue une aide de 3 000 € à l'association IPAMAC pour la fabrication de 2 objets signaux qui seront installés sur le tronçon de l'Allier de la Grande Traversée du Massif Central (GTMC) à VTT : une porte d'entrée sera installée sur les bords de l'Allier à Moulins et un totem sera installé à Charroux.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au programme 065 – Aides au sport, Opération 017 – PDIPR-PDESI, Article 6574//32 du budget 2019 du Département.

Article 3 : L'ensemble de cette dépense sera couverte par les recettes provenant du produit de la taxe d'aménagement.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-7-13

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Animations territoriales

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour l'Education et la Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article 1 : Des subventions pour un montant total de 5 125 € sont attribuées aux associations telles que mentionnées au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du Programme 056 du budget 2019 du Département de l'Allier.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Infrastructure Développement

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-8-14

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Sécheresse 2018 - Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais.

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juin 2017 portant sur la politique agricole et forestière,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2018 portant sur - Sécheresse 2018 – Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 20 décembre 2018 portant sur la Région aux cotés des agriculteurs en difficulté,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 28 janvier 2019 portant sur la sécheresse 2018 – Soutien du Conseil départemental aux éleveurs bourbonnais,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes du 15 février 2019 portant sur la Région aux cotés des agriculteurs en difficulté,

Vu la convention en date du 16 février 2017 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Allier relative au développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

Vu l'avis de la commission du Conseil départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis de la commission du Conseil départemental pour les Infrastructures et le Développement du Territoire.

DELIBERE :

Article 1 : L'enveloppe financière de 250 000 € engagée par le Conseil départemental de l'Allier en session du 13 décembre 2018 pour son dispositif de soutien des éleveurs bourbonnais touchés par la sécheresse 2018 est abondée de 150 000 € supplémentaires. Cette intervention s'effectuera donc dans une limite budgétaire arrêtée à 400 000 € maximum.

Article 2 :

Les crédits de paiements correspondants sont imputés à l'article 20422.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-9-15

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Michel TABUTIN, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Paléopolis : bilan de la saison 2018 et orientations pour la saison 2019.

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de commission du Conseil départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Considérant le caractère administratif du service,

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil départemental adopte le programme de travaux présenté en annexe 1 au présent rapport pour la saison 2019 ainsi que le plan de financement proposé.

Article 2 : Le Conseil départemental autorise le Président à solliciter les financements correspondants (Région, Europe).

Article 3 : Le Conseil départemental approuve l'ouverture du parc au public le samedi 30 mars 2019 ainsi que les horaires et les tarifs proposés en annexes 2 et 3.

Article 4 : Le Président est autorisé à engager la procédure de renouvellement du marché de prestation de service pour la direction d'exploitation du parc pour la période 2020/2021.

Article 5 : Le Conseil départemental donne délégation à la commission permanente pour adopter les conventions avec les différents partenaires, ainsi que la convention d'occupation du domaine public avec le prestataire qui sera retenu pour la gestion du restaurant.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-10-16

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat 2019 entre le Département et France Active Auvergne

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis de la commission du Conseil départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

DELIBERE :

Article 1 : Est approuvée pour une durée d'un an la convention de partenariat entre le Département de l'Allier et l'association France ACTIVE AUVERGNE, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil départemental est autorisé à signer au nom du Département la convention prévue à l'article 1.

Article 3 : La subvention à l'association FRANCE ACTIVE AUVERGNE à l'appui des engagements pris par la convention ci-dessus désignée est fixée à 20 000 €, comprenant le soutien au fonctionnement de la structure à hauteur de 15 000 € ainsi que le financement d'actions spécifiques à hauteur de 5 000 €, prélevés sur les crédits du budget 2019 imputés à l'article 6574.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Fonctionnement Patrimoine - Institution

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-11-17

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

Les membres du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, les membres du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés ainsi que les Non-Inscrits s'étant abstenus.

OBJET : Modification du tableau des emplois départementaux

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu l'avis des Comités Techniques du 27/09/2018, du 29/11/2018, du 07/02/2019,

DELIBERE :

Article 1 : Il est proposé aux modifications du tableau des emplois suite à des recrutements externes, des évolutions de missions ou des organisations de services

| Ancien emploi/grade | Nouvel Emploi | Direction | Typologie de l'emploi | Cadre d'emploi | Grade mini | Grade maxi | Date d'effet |
|--|--|-----------|-----------------------|--------------------------------------|--|--|--------------|
| P01283 Projeteur | Projeteur | DAI | Permanent-TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 01/04/2019 |
| | | | | Adjoint technique territorial | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl | |
| P01500 Chef de Projet informatique | Chef de Projet informatique | DSUN | Permanent-TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 01/04/2019 |
| | | | | Adjoint technique territorial | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl | |
| P01485 Gestionnaire santé maladie catégorie B | Gestionnaire santé maladie catégorie B | DRH | Permanent-TC | Rédacteur territorial | Rédacteur | Rédacteur principal 1 ^{ère} cl | 01/02/2019 |
| | | | | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | |
| P01324 Technicien en génie de l'eau catégorie B | Préleveur catégorie C | DEEAA | Permanent-TC | Adjoint technique territorial | Adjoint technique | Agent technique principal de 1 ^{ère} classe | 01/01/2018 |
| P01360 Directeur catégorie A | Directeur catégorie A | DAT | Permanent-TC | Attaché territorial Administrateur | Attaché | Administrateur territorial hors classe | 15/03/2019 |
| | | | | Ingénieur territorial | Ingénieur | Ingénieur en Chef hors classe | |

Article 2 : Il est proposé aux modifications du tableau des emplois suite à la réforme du cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs, selon le Décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

| Ancien emploi/grade | Nouvel Emploi | Direction | Typologie de l'emploi | Cadre d'emploi | Grade mini | Grade maxi | Date d'effet |
|---------------------|---------------|-----------|-----------------------|----------------|------------|------------|--------------|
|---------------------|---------------|-----------|-----------------------|----------------|------------|------------|--------------|

| | | | | | | | |
|--|---|-------|---------------|--------------------------------------|--|---|------------|
| Familiale catégorie B | Familiale catégorie A | | | | | | |
| P00294 Assistant (e) socio-éducatif catégorie B | Assistant (e) socio-éducatif catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00198 Assistant (e) socio-éducatif catégorie B | Assistant (e) socio-éducatif catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00104 Assistant (e) socio-éducatif catégorie B | Assistant (e) socio-éducatif catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00115 Evalueur (trice) autonomie catégorie B | Evalueur (trice) autonomie catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00210 Assistant (e) socio-éducatif catégorie B | Assistant (e) socio-éducatif catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00266 Evalueur (trice) autonomie catégorie B | Evalueur (trice) autonomie catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P00414a Educateur (trice) de prévention catégorie B | Educateur (trice) de prévention catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P02286 Gestionnaire de cas catégorie B | Gestionnaire de cas catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |
| P01592 Assistant (e) socio-éducatif catégorie B | Assistant (e) socio-éducatif catégorie A | DGA-S | Permanent -TC | Assistant territorial socio-éducatif | Assistant socio-éducatif de seconde classe | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle | 01/02/2019 |

Article 3 : Il est proposé aux modifications du tableau des emplois suite à la création d'emplois

| Nouvel Emploi | Direction | Typologie de l'emploi | Cadre d'emploi | Grade mini | Grade maxi | Date d'effet |
|---------------------------------------|-----------|-----------------------|---|---|--|--------------|
| P03003 Cuisinier Catégorie B | DCPJS | Permanent -TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal 1ère classe | 15/03/2019 |
| | | | Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement | Adjoint technique des établissements d'enseignement | Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement | |
| | | | Adjoint technique territorial | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 1ère classe | |
| | | | Agent de maîtrise territorial | Agent de maîtrise | Agent de maîtrise principal | |
| P03004 Gestionnaire Catégorie B | DGA-S | Permanent -TC | Rédacteur Territorial | Rédacteur | Rédacteur principal de 1ère classe | 15/03/2019 |

Article 4 : Il est proposé le toilettage du tableau des emplois suite à des changements de dénominations de directions

Dans le cadre de l'évolution d'organigramme de la direction générale adjointe au développement et attractivité du territoire :

- La direction générale adjointe au développement et attractivité du territoire devient la direction générale adjointe au développement et aménagement du Bourbonnais.
- La direction de l'exploitation des routes devient la direction des routes.
- La direction de l'aménagement et des infrastructures devient la direction de la mobilité.
- La direction de l'aménagement du territoire et partenariat local devient la direction de l'aménagement du territoire.
- La direction de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et des sports devient la direction jeunesse, culture et sports.

Article 5 : Il est proposé le toilettage du tableau des emplois suite à des évolutions d'organigrammes

| Ancien emploi/grade | Nouvel Emploi | Direction | Typologie de l'emploi | Cadre d'emploi | Grade mini | Grade maxi | Date d'effet |
|--|--|-----------|-----------------------|------------------------|------------|---|--------------|
| DAT -P00312b catégorie A Chargé(e) de mission | P00312b catégorie A Chargé(e) de mission | DEEAA | Permanent-TC | Attaché territorial | Attaché | Attaché principal | 01/03/2019 |
| DAT-P01363 catégorie A Chef(fe) de service | P01363 Chargé(e) de mission | DEEAA | Permanent-TC | Attaché territorial | Attaché | Attaché principal | 01/03/2019 |
| DAI – P01284 Catégorie B Projeteur(se) | P01284 Catégorie B Projeteur(se) | DR | Permanent-TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 01/03/2019 |
| DAI – P01280 Catégorie B Responsable ouvrages d'art | P01280 Chargé (e) des ouvrages d'art | DR | Permanent-TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 01/03/2019 |
| DAI – P01270 Catégorie B Responsable évaluation et prospective | P01270 Chargé d'évaluation et prospectives | DR | Permanent-TC | Technicien territorial | Technicien | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 01/03/2019 |

Article 6 : Il est proposé le toilettage du tableau des emplois suite à des suppressions d'emplois

| Ancien emploi/grade | Direction | Typologie de l'emploi | Cadre d'emploi | Date d'effet |
|---|-----------|-----------------------|-----------------------------------|--------------|
| P01478 Assistant (e) gestionnaire administratif (ve) | DRH | Permanent-TC | Adjoint administratif territorial | 01/04/2019 |
| P00056 Directeur (trice) adjoint (e) | DGA-S | Permanent-TC | Attaché territorial | 01/04/2019 |
| P00057 Réfèrent Ressources | DGA-S | Permanent-TC | Attaché territorial | 01/04/2019 |
| P00340 chargé(é) de la MDA | DGA-S | Permanent-TC | Attaché territorial | 01/04/2019 |

| | | | | |
|---|-------|------------------|-----------------------|------------|
| P00507 Directeur (trice) adjoint (e) | DCPJS | Permanent -TC | Attaché territorial | 01/04/2019 |
| P00231 Chargé (e) de mission | DGA-S | Permanent -TC | Attaché territorial | 01/04/2019 |
| P01387 Chargé (e) de mission agenda 21 | DEEAA | Permanent -TC | Ingénieur territorial | 01/04/2019 |
| P01367 Gestionnaire | DATPL | Permanent -TC | Rédacteur territorial | 01/04/2019 |
| P1266a Chargé (e) de l'administration coordination budget | DAI | Permanent -TC | Rédacteur territorial | 01/04/2019 |

Article 7 : Il est proposé de recourir à des vacances de médecins dans les secteurs de l'autonomie et de la protection maternelle et infantile.

Suite à des départs en mutation de médecins sur des postes à temps complet et compte-tenu des difficultés à recruter sur ces fonctions, il est proposé de recourir à des vacances, pour la période du 10 mars au 31 décembre 2019, afin d'assurer la continuité du service public principalement sur les missions suivantes :

- Pour le secteur de l'autonomie : appui technique aux infirmiers (ères) d'Etat, rôle d'expertise, évaluation PA-PH – visites médicales sur les antennes ou à domicile
- Pour le secteur de la protection maternelle et infantile : consultations de jeunes enfants, bilan de santé en école maternelle, participation aux commissions d'évaluation, dossiers demandes d'agrément des assistants maternels et familiaux et traitement des informations épidémiologiques.

Les médecins vacataires seront rémunérés sur la base de 50€ brut de l'heure sur la base de 8 heures maximum par jour, soit en moyenne, entre 60 et 80 heures par mois.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le barème en vigueur.

Article 8 : Il est proposé de recourir à des vacances de médecins de prévention

Par délibération de décembre 2018, la collectivité a adopté le principe de recourir à des vacances de médecin pour assurer les visites de médecine préventive principalement auprès des agents des Unités Techniques Territoriales et de la régie mutualisée pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Pour ces prestations, Il est proposé de retenir le coût de la vacation à 25 euros net la visite par agent au lieu de 27,65 euros brut.

Article 9 : Pour chaque emploi, en cas de recherches infructueuses d'un agent titulaire, la collectivité pourra être amenée à recruter un agent contractuel dont la rémunération sera basée sur les grilles de la fonction publique territoriale en tenant compte de ses diplômes et de son expérience et dans la limite de l'indice terminal du grade sur lequel l'agent est recruté.

Article 10 Il est proposé d'adopter le tableau des emplois tel qu'il figure en annexe. Il prend en compte les dernières modifications apportées par les suppressions, créations et redéploiements présentés ci-dessus et autorise pour chaque emploi le recrutement sur un ou plusieurs cadres d'emploi et sur un ou plusieurs grades.

Article 11 Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions sont inscrits au BP 2019 de la collectivité

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-12-18

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 00, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

Les membres du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, les membres du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés ainsi que les Non-inscrits s'étant abstenus.

OBJET : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

Le Conseil Départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale.

Vu les arrêtés fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Allier en date des 6 mars 2018 relative au régime indemnitaire de l'emploi fonctionnel du directeur général des services,

Vu la délibération du 26 juin 2018 relative à l'adoption du cadre de référence du RIFSEEP,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 février 2019,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental de l'Allier pour les Finances, l'Economie, et l'Administration,

Considérant qu'à compter du 1^{er} février 2019, le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs constitue un cadre d'emplois social de catégorie A,

Considérant qu'il est nécessaire de clarifier les conditions d'attribution du RIFSEEP aux emplois fonctionnels,

DÉLIBÉRE

Article 1 : Le Conseil départemental approuve la modification des articles 2 et 3 de la délibération du 26 juin 2018 sus-visée, comme suit :

« Article 2 : Bénéficiaires »

Le régime indemnitaire bénéficie aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP et présents dans les effectifs à la date d'adoption de la délibération sont :

- filière administrative : administrateurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, rédacteurs territoriaux, attachés territoriaux,
- filière animation : animateurs territoriaux, adjoints territoriaux d'animation,
- filière médico-sociale : assistants territoriaux socio-éducatifs, conseillers territoriaux socio-éducatif, médecins territoriaux, psychologues territoriaux, biologiste/pharmacien territoriaux
- filière technique : techniciens territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise territoriaux,
- filière culturelle : adjoints territoriaux du patrimoine, conservateurs territoriaux des bibliothèques, attachés territoriaux de conservation du patrimoine, assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- les agents qui percevaient la prime de fonctions et de résultats à la publication du décret de mai 2014

Dans la mesure où l'ensemble des arrêtés fixant les montants d'IFSE applicables aux différents cadres d'emploi ne sont pas tous parus à la date de la présente délibération, les indemnités qui demeurent en vigueur pour les cadres d'emploi concernés continueront d'être versées, selon les conditions indiquées ci-après, et ce jusqu'à parution des textes attendus qui permettront d'attribuer à tous les cadres d'emploi, ainsi qu'aux agents dont les cadres d'emplois sont exclus à ce jour du RIFSEEP.

A ce jour, il s'agit ces cadres d'emplois suivants :

| Filière | Cadres emplois | Indemnités en vigueur | Observations |
|--|--|--|--|
| Technique | Ingénieurs en chef territoriaux | Prime de service et de rendement, Indemnité spécifique de service. | Arrêté d'application à venir |
| | Ingénieurs territoriaux | | |
| | Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement | IAT | Exclus |
| Médico-sociale | Psychologue territoriaux | Indemnités de risques et sujétions spéciales des psy. | Arrêté d'application à venir |
| | Biologiste/Pharmacien territoriaux | Prime de service et de rendement. | Arrêté d'application à venir |
| | Puéricultrices territoriales | Prime de service médico-sociale Indemnités sujétions spéciales | Exclus |
| | Infirmiers territoriaux | Prime de service médico-sociale Indemnités sujétions spéciales Prime de service de rendement, Indemnités spéciale de sujétions. | Exclus Arrêté d'application à venir |
| | Sage femmes territoriales | | |
| | Techniciens paramédicaux territoriaux | Prime de service de rendement, Indemnités spéciale de sujétions. Indemnité spéciale des | |
| | Cadres de santé territoriaux | | |
| Conservateurs territoriaux de bibliothèque | | | |

| | | | |
|------------|--|--------------------------|------------------------------|
| | | conservateurs de biblio. | |
| Culturelle | Attachés territoriaux de conservation du patrimoine | IFTS | Arrêté d'application à venir |
| | Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques | IFTS | |

« Article 3 : Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima de l'I.F.S.E. »

Le montant de l'I.F.S.E. est déterminé par référence à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat-

En effet, chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre les différents groupes de fonctions ci-dessous au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Classification des groupes fonctions pour l'attribution de la part fonctionnelle

| Groupes de fonctions | Montant annuel en € brut | Montant mensuel en € brut |
|--|--------------------------|---------------------------|
| GFA1 - Emplois de direction | | |
| GFA1 Emplois fonctionnels | 39 612 | 3 301 |
| GFA1a Directeur | 15 000 | 1 250 |
| GFA1b Adjoint au directeur | 9 996 | 833 |
| GFA2 - Manager de structures / sites | 9 000 | 750 |
| GFA3 - Manager de proximité | | |
| GFA3a Chef de service | 7 260 | 605 |
| GFA3b Responsable d'unité | 6 360 | 530 |
| GFA4 - Expert conseiller | 5 160 | 430 |
| GFB1 - Encadrement de proximité | 4 896 | 408 |
| GFB2 - Coordonnateur, animateur | 4 296 | 358 |
| GFB3 - Instructeur, assistant(e) de direction | 3 996 | 333 |
| GFC1 - Encadrement d'équipe | 3 540 | 295 |
| GFC2 - Emplois opérationnels | 3 300 | 275 |

Le détail des définitions et des indicateurs de classification est annexé à la présente délibération (annexe 2).

Les tableaux des montants réglementaires minimaux et maximaux de l'I.F.S.E. sont annexés (annexe1). Conformément à la réglementation, ils sont présentés par cadre d'emploi et selon le nombre de groupe de fonctions défini par arrêté. »

Article 2 : Les autres articles de la délibération restent inchangés et les annexes modifiées pour les seuls grades impactés.

Article 3 : Les modifications apportées à la délibération 2018-49-153 en date du 26 juin 2018 sont sans incidence budgétaire et applicables dès son approbation.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-13-19

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Mise à jour du contrat collectif Mutuelle Nationale Territoriale

Le Conseil Départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Vu le contrat collectif de prévoyance-garantie maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), signé en date du 22 décembre 2005, et ses avenants,

Considérant les évolutions de la collectivité et la mise en conformité du régime indemnitaire sur les périodes de maladie à demi-traitement qui impacteront le régime indemnitaire de la même manière que le traitement indiciaire et la NBI,

Considérant la mise en place d'une modalité de remboursement des prestations indues suite à rétablissement de périodes de maladie à ½ traitement et plein traitement,

DELIBERE :

Article 1 : L'annexe aux conditions générales du contrat de prévoyance collective – maintien de salaire, « indemnisation des primes et indemnités » est approuvée.

Article 2 : La convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective de maintien de salaire est approuvée.

Article 3 : Le Président du Conseil départemental est autorisé à signer l'annexe aux conditions générales du contrat de prévoyance collective de maintien de salaire et la convention de remboursement des prestations indues, tels qu'elles sont annexées à la présente délibération.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT

Réunion du Conseil départemental du 7 mars 2019

Délibération N° CD-mars 2019-14-20

Séance du 07 mars 2019 (Matin)

L'An deux mille dix-neuf, le 07 mars à 09 h 30, s'est réuni sous la présidence de Claude RIBOULET, Président, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Frédéric AGUILERA, Elisabeth CUISSET, Bernard COULON, Nicole TABUTIN, Christian CHITO, Corinne COUPAS, André BIDAUD, Catherine CORTI, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Jean-Jacques ROZIER, Bernadette VERGNE, Gérard DÉRIOT, Evelyne VOITELLIER, Véronique POUZADOUX, Gabriel MAQUIN, Isabelle GONINET, Bernard POZZOLI, Marie-Françoise LACARIN, Christian SANVOISIN, Eliane HUGUET, Pascal PERRIN, Geneviève DE GOUVEIA, Pascale FOUCAULT, Alain DENIZOT, Valérie GOUBY, Jacques DE CHABANNES, Pascale LESCURAT, Marc MALBET, Martine ARNAUD, Séverine FENOUILLET,

Membres représentés :

Jean LAURENT par Nicole TABUTIN, Jean-Paul DUFREGNE par Marie-Françoise LACARIN, Christiane TOUZEAU par Claude RIBOULET, Alain LOGNON par Valérie GOUBY, Michel TABUTIN par Séverine FENOUILLET, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président

VOTE : adopté à l'unanimité

OBJET : Avenant n° 3 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier.

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 21 juin 2016, portant nouvelle convention relative au service de remplacement du Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 10 octobre 2017, portant avenant n° 1 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 26 juin 2018, portant avenant n° 2 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel par le Centre départemental de gestion de l'Allier,

Vu l'avis de la commission du Conseil Départemental pour les Finances, l'Economie et l'Administration,

Considérant que, dans le cadre de son affiliation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier, le Conseil départemental de l'Allier fait appel à son service de remplacement,

DELIBERE :

Article 1 : L'avenant n° 3 à la convention du 21 juin 2016 relative au service de mise à disposition de personnel, proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Allier et annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Le Président du Conseil départemental de l'Allier est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au programme 131 - Rémunération du personnel, du budget départemental.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale*

Fabienne VINCENT-CHAUMONT